



FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE B1, B1V, B2, B2V,^{4UTE3} BR, BC, BE, ESSAI

Programme établi conformément à la Norme NFC 18-510 « Article 5.1.2 L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent. L'habilitation est la reconnaissance par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité, à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. »

Objectifs

Personnel formé et habilité pour exécuter des travaux électriques du domaine BT et/ou HTA, en appliquant les règles de sécurité pour éviter les dangers dus à l'électricité.

Public Visé

Personnel électricien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des installations électriques du domaine BT et HTA

Durée

21.00 Heures en présentiel en présentiel
3 Jours

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

Partie Basse tension :

- Les évolutions de la réglementation en électricité
- Les grandeurs fondamentales en électricité
- Classement des installations et habilitations du personnel
 - Le principe de l'habilitation et les différents Titres d'habilitation
 - Niveau d'habilitation
 - Domaine de tension
 - Les limites et zones d'environnement
 - Les travaux autorisés en fonction du niveau d'habilitation
 - Rôle du chargé d'intervention
 - Rôle du chargé de travaux
- Evaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique
- Risques d'accidents : contact direct, indirect, court-circuit
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Les équipements de protection individuelle, collective et de signalisation
- La mise en sécurité d'un circuit (les étapes, matériels et documents associés)
 - Consignation
 - Mise hors tension
 - Mise hors portée
 - Opérations de VAT
- Les différentes interventions du domaine BT (entretien et dépannage)
- Les fonctions de l'appareillage, l'usage des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages et interverrouillages
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main

Version : 4UTE3-20251215

● ASFO Grand Sud

Siret : 834 204 273 00017
N° déclaration activité : 76310897031

● ASFO Grand Sud GP

Siret : 508 047 529 00039
N° déclaration activité : 73810082681

● CEFIRC

Siret : 433 785 946 00032
N° déclaration activité : 72640201664

● ASFO Grand Sud Pays Catalan

Siret : 939 696 886 00018
N° déclaration activité : 76660309966



● **Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique**

- Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées

En option et uniquement en INTRA : partie complémentaire Haute Tension - Voir programme "Module complémentaire Haute Tension"

Habilitation : A l'issue de la formation le formateur émet pour chaque participant un avis permettant l'habilitation par l'employeur en fonction des résultats à l'évaluation et des tâches réalisées par le participant

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité définies dans la Norme C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements

Méthodes et moyens pédagogiques

Support pédagogique illustré de schémas et de photos, vidéos, exercice pratique obligatoire sur site de l'entreprise ou dans nos locaux à l'aide d'armoires pédagogiques portatives. Remise à l'employeur d'un avis d'habilitation prérempli en fonction des résultats obtenus à l'évaluation.

Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis (savoirs et savoir-faire) à partir d'un questionnaire d'évaluation des connaissances et de mise en situation pratique

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

Effectif

De 3 à 10 Personnes